

12 février 2021

Motion suite à l'annonce de la fermeture de l'usine de ciment Lafarge-Holcim à Contes

Vu l'annonce par le Groupe Lafarge-Holcim de son projet de fermeture de l'usine implantée à Contes ;

Considérant que cette usine était implantée dans la vallée du Paillon depuis 115 ans ;

Considérant que cette entreprise a vu des générations d'ouvriers s'y succéder et abrite un savoir-faire transmis de père en fils ;

Considérant l'importance de la filière du bâtiment et des travaux publics dans les Alpes-Maritimes ;

Considérant l'importance de disposer de lieux de production de proximité afin de limiter les déplacements de camions venant d'autres départements ;

Considérant que ce sont près de 600.000 tonnes de ciments qui sont produites dans les Alpes-Maritimes ;

Considérant que ce sont près de 300 emplois directs et indirects qui sont menacés ;

Considérant que cette cessation d'activité brutale est d'autant plus inquiétante avec la crise économique et sociale inédite due à la pandémie de la COVID-19 et un marché de l'emploi déjà durement affecté.

Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes apporte tout son soutien aux employés sous le choc, ainsi qu'aux habitants de la vallée du Paillon ;

Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes demande à l'entreprise Lafarge-Holcim de faire preuve de responsabilité sociale et de proposer à ses salariés des solutions concrètes d'emploi au sein même du groupe ;

Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes demande au ministre de l'Economie de mettre en place des dispositions pour assurer la pérennité de tous les emplois ;

Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes demande à être associé au devenir de ce site d'exploitation de 70 hectares. Nous serons à ce titre vigilants sur le devenir des terrains du site industriel.